L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 5 JUILLET 1868. — Entre les rues Bienville et Conti.

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS: DIMANCHE MATIN, 5 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Pour l'annonce des détails, voir aux annonces

Par le Shérif, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale,—un terrain situé dans le 4me District avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Par Chs. Cotoir, connétable, No 88, rue Bienville, entre Bourbon et Royale,—un lot de meubles.

Par G. de Blanc, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale,—un terrain situé dans le Deuxième District, dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Ursulines, Dauphine et Hôpital, avec une jolie bâtisse, etc.

Par Chs. T. Nash, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale,—un terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4me District, dans l'îlet compris entre les rues Washington, Camp, Magazine et Sixième.

Par Montgomery Bros & Co., à 10 heures et demie, au No 222, rue Bourbon, près Franklin, tout le contenu de la dite résidence comprenant, beaux meubles, piano, etc.

Par H. Beck, marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, bonneterie, etc.

Par Hodman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres, marchandises sèches, lingerie, bonneterie, etc.

Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ATTENTION!

Propriété [illegible] de valeur, à l'encan par le Shérif. Nous appelons l'attention particulière sur la vente à l'encan qui aura lieu demain à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, par le ministère du shérif, d'un terrain de valeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à l'angle des rues Washington et Chestnut, 4e district. Voir aux annonces.

Propriété à l'encan.—M. Chas. T. Nash vendra aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, pour le compte de la succession de Mary Ann [illegible] une belle propriété de valeur dans le Quatrième District. Voyez l'annonce.

Où tendent les Radicaux.

Les [illegible] que l'on cite pris ici la direction du parti radical sont apparemment décidés à faire une expérience: celle de savoir jusqu'où pourra aller la patience du peuple de la Louisiane. A peine leur première tentative pour priver les démocrates des droits que leur avait conférés l'élection a-t-elle échoué, grâce à l'intervention de l'autorité militaire, qu'ils se hâtent de la renouveler sous une autre forme. L'omnipotence de leur parti et l'asservissement des populations à leur bon plaisir, telle est, comme à Washington, la devise des radicaux. Quant aux moyens à employer, ils diffèrent suivant les circonstances. Tandis que le Congrès réduit à néant les prérogatives du Président et s'arroge tous les pouvoirs, la Législature de la Louisiane trouve plus facile de faire du Gouverneur, qui est un radical, un véritable dictateur.

La Chambre a déjà voté deux bills dont nous donnons plus loin le texte: l'un a pour objet de mettre le contrôle de la police urbaine entre les mains du Gouverneur ou d'un bureau de cinq membres nommés par lui; l'autre accorde au Gouverneur le droit d'annuler les élections, et de donner ou refuser des commissions suivant son caprice. Si le Sénat passe ces deux bills, M. Warmoth devient un véritable autocrate qui peut fouler aux pieds la Constitution et se considérer comme le maître absolu en Louisiane.

La Cour Suprême devant être composée de juges nommés par le gouverneur, sera naturellement à la discrétion de ce dernier qui pourra agir sans contrôle et sans frein.

Si le parti radical débute par abuser ainsi du pouvoir que les circonstances lui ont donné, on peut s'attendre à le voir aller plus loin encore dans cette folle carrière. S'il existe, au Sénat, quelques esprits sages et mieux avisés, ils feront bien de mettre un temps d'arrêt à cette législation hâtive et irréfléchie, que les carpet-baggers cherchent à faire adopter, tambour battant, sous l'empire de l'agitation qui règne dans l'Assemblée.

Nous ne savons ce que font les 45 membres démocrates de la Chambre, mais ils semblent laisser la carrière complètement libre aux radicaux. Les votes les plus importants ne constatent la présence que d'une douzaine d'opposants. Les sénateurs conservateurs paraissent être plus exacts à leur poste. Nous espérons qu'ils parviendront à faire rejeter par le Sénat les deux bills votés samedi par la Chambre, sans quoi le peuple de la Louisiane se verrait privé des droits que la Constitution radicale elle-même lui avait accordés.

Important pour les planteurs de coton.—Il est d'une grande importance pour le planteur de coton que son coton soit bien emballé avant d'être envoyé au marché, et par conséquent qu'il se procure une bonne presse à coton. Bien que nombre de nouvelles presses aient été présentées au public, aucune cependant n'a donné une aussi universelle satisfaction que le Newell Screw. Une bonne vis faite de fer choisi durera fort longtemps. Le Newell Screw amélioré de Stedman & Co, est supérieur à tous les autres. Cette maison peut se référer à d'anciens planteurs qui ont employé les mêmes vis pendant 28 ans et disent qu'ils sont maintenant juste aussi bons que lorsqu'ils étaient neufs. Les prix ont été pour cette année réduits de 20 pour cent sur les prix de l'année dernière. Le seul agent pour la vente de ces Screws supérieurs est M. Wm. L. Cushing, au dépôt de "l'Eagle Coton Gin," rue St Charles No 61, Nouvelle-Orléans, adresser à la poste où tous les ordres doivent être envoyés.

Modes et articles de mode.—La maison W. Dauphin, 150 rue du Canal, a reçu récemment un grand assortiment de pailles d'Italie et d'Angleterre, de toutes dimensions, de chapeaux pour dames et demoiselles, de crêpes, tulles, dentelles, parures, coiffures et garnitures. Nous engageons les dames et les modistes à visiter les magasins de cette maison. Voir l'annonce.

Chaux de l'Alabama. — M. Sam. Jamison, 69, rue [illegible], offre à vendre de la chaux de l'Alabama, supérieure à celle dont on se sert ici, en lots à la convenance des acheteurs. Voir l'annonce.

Pompes funèbres.—Nous appelons l'attention du public sur l'annonce de M. R. Condon, entrepreneur de pompes funèbres, rue des Magasins No 243, au coin de la rue Delord, et rue de Chartres No 302, au coin Champs Elysées. M. Condon a constamment en dépôt, un grand assortiment de cercueils métalliques, de cercueils en bois de rose, acajou, noyer noir et de cercueils en bois ordinaires. Il se charge en outre de l'embaumement, de l'exhumation, et de l'expédition des corps. Ses procédés pour l'embaumement sont fort estimés et sont considérés comme parfaits. M. Condon loue aussi des voitures. Voyez l'annonce.

Nouvelles d'Europe.

Nous avons reçu hier soir des journaux de Paris allant jusqu'au 19 juin. Nous empruntons à la Patrie les nouvelles suivantes:

Le *Moniteur* publie un rapport adressé à l'Empereur, par M. le sénateur préfet de la Seine, sur la situation financière de la ville de Paris.

Il y a eu aujourd'hui réunion des ministres en conseil sous la présidence de l'Empereur.

Sa Majesté est arrivée ce matin à neuf heures de Fontainebleau, et a présidé le conseil aux Tuileries à dix heures.

Le Corps législatif a adopté, à la majorité de 183 voix contre 3, le projet de loi ayant pour but d'autoriser la Compagnie du Canal de Suez à faire une émission de titres avec lots par la voie du tirage au sort.

Il n'est pas exact, ainsi que nous l'avions annoncé sur la foi de correspondances de Vienne, que le prince Napoléon ait renoncé à son voyage à Constantinople, où se rendra son Altesse en quittant Varna. Sur les instances expresses du Sultan, le prince prolongerait au moins pendant quatre jours son séjour à Constantinople.

On vient, dans la dernière grande manœuvre, de faire exécuter, par les troupes du camp de Châlons, des ouvrages de fortification passagère destinés à les abriter contre le feu de l'ennemi dans l'hypothèse d'un combat en plaine.

Les dispositions avaient été parfaitement prises, et en vingt minutes les soldats ont creusé une ligne de tranchées de cinquante centimètres de profondeur, derrière laquelle une division d'infanterie aurait pu s'abriter.

On doit, dit-on, recommencer sur une plus grande échelle cet essai, qui a lieu également au camp de Saint-Maur.

Nous recevons de Florence des correspondances particulières d'après lesquelles on se préoccuperait depuis quelques jours, en Italie, de sourdes menées révolutionnaires.

Divers faits, passés tout d'abord inaperçus, auraient mis les autorités de plusieurs provinces sur la trace de tentatives pour la reconstitution d'une légion garibaldienne. Les anciens enrôlés des bandes de Mentana, dispersés un peu partout aujourd'hui, seraient particulièrement surveillés, et l'on prétend que le déplacement de Garibaldi, qui va quitter Caprera pour se rendre dans une ville d'eaux du littoral, n'aurait en réalité d'autre but que de favoriser les rapports de ce chef avec les principaux auxiliaires de son parti.

D'après les mêmes rumeurs, Mazzini serait à l'heure qu'il est en Italie, et l'on assure qu'il y a peu de jours Menotti Garibaldi était à Rome. Son séjour n'a été connu que le lendemain de son départ, et l'on sait aujourd'hui qu'il a été reçu par une famille anglaise établie à Rome depuis longtemps.

La *Correspondance italienne* constate les mauvaises nouvelles qu'on avait précédemment reçues sur le peu de sécurité assurée aux habitants de Palerme, où, passé minuit, personne n'osait se hasarder dans les rues. Une certaine agitation politique venait encore compliquer, dans cette ville ce fâcheux état de choses.

Des lettres adressées de Rome à un journal de Naples assurent, dit la *Gazette piémontaise*, que, à l'occasion des récents mariages dans les familles de Bourbon, les diverses branches de la famille ont conclu une alliance offensive et défensive sous les auspices de...... l'Espagne. Nous donnons de cette nouvelle. En tous cas, elle ne paraît pas de celles qui sont de nature à vivement impressionner l'opinion publique.

On lit dans la *Lombardia* de Milan du 10:

"Ces jours ci, une proclamation républicaine a été lancée au nom d'un comité de l'*Alliance républicaine*. C'est une invitation aux populations de proclamer la République; elle se termine ainsi:

"Qui veut savoir qui nous sommes, nous qui parlons au peuple italien, n'a qu'à se présenter à la première barricade qui sera élevée dans les rues de Milan. Il nous trouvera au poste de l'honneur avec le drapeau de la République et le fusil des citoyens libres."

"Florence, 17 juin, soir.

"*Chambre des députés.*—M. Finzi développe son interpellation sur les faits de Ravenne. Il déplore les conditions dans lesquelles se trouve cette province et demande une répression vigoureuse.

"Le ministre de l'intérieur confirme les tristes conditions de la province de Ravenne et expose les nombreux crimes ou délits contre lesquels il a fallu sévir. Le nombre des arrestations opérées s'élève à 320. Le ministre déclare qu'au besoin le gouvernement demandera aux Chambres des pouvoirs exceptionnels.

"La Chambre des députés a voté, par 160 voix contre 57, le projet de loi pour l'augmentation d'un dixième sur les impôts directs.

Le Reichstag de Berlin a adopté, dans sa séance du 13 de ce mois, le projet de loi sur les poids et mesures. Tout en admettant le système français, la proposition du gouvernement avait donné à certaines mesures métriques des dénominations allemandes. La commission parlementaire s'était prononcée, et l'Assemblée l'a suivie dans cette voie, en faveur des dénominations françaises.

Le Reichstag et le Conseil fédéral ont adopté la motion suivante, relative à l'unité de tonnage des navires:

"Plaise au Conseil fédéral déclarer qu'il consent à ce que la présidence de la Confédération du Nord entre en négociations d'abord avec la Grande-Bretagne et puis, selon le résultat de ces premières négociations, avec d'autres Etats maritimes, pour l'établissement d'un système international de tonnage, fondé sur l'adoption de la méthode anglaise actuelle, dans laquelle on substituerait, toutefois, au pied et à la tonne anglais, le mètre, comme unité de mesure, si c'est possible."

Une correspondance de Berlin adressée à l'*Agence Havas* nous paraît attacher une trop grande importance, en le considérant comme l'événement du jour, au discours prononcé par M. le général de Moltke, au sein du Reichstag, dans la discussion de la loi relative à l'emprunt fédéral, discours dont la télégraphie privée nous a fait connaître le sens.

En insistant sur la nécessité de l'emprunt, qui permettrait à la Prusse de développer, sous le rapport de la marine, sa puissance militaire, M. le général de Moltke n'a fait qu'affirmer ce que l'on savait, savoir qu'il est nécessaire à la réalisation de la pensée dominante depuis longtemps poursuivie par la Prusse, d'assurer à la Confédération du Nord une force maritime à la hauteur de ses nouvelles destinées.

Une dépêche de Berlin annonce que M. de Bismarck est parti hier au soir pour se rendre dans ses propriétés en Poméranie. On ajoute encore si le roi, pendant l'absence du chancelier fédéral, appellera un autre personnage à remplir ces fonctions. La supposition que le roi voulût confier ce poste au général de Roon, ce qui serait rien moins que l'avénement au pouvoir du parti militaire, est donnée par les correspondances de Berlin comme la plus improbable de toutes. Il se pourrait seulement que le général de Roon dirigeât les affaires militaires de la chancellerie fédérale et que M. Delbrück expédiât les affaires civiles.

La *Correspondance provinciale* annonce que le roi et la reine de Prusse partiront pour Ems dans la première semaine de juillet. Le roi se propose d'assister, à Worms, à l'inauguration du monument de Luther, qui doit avoir lieu le 24 ou le 25 juin.

Le roi de Wurtemberg et les grands ducs de Bade et de Hesse sont également attendus, dans cette ville, où le roi de Prusse se rendra le 21 ou le 22 courant.

On lit dans le même journal:

"Le meurtre du prince de Servie a fait craindre que l'élection de son successeur ne fût une occasion de nouvelles difficultés en Orient. Cette appréhension est maintenant dissipée. En effet, toutes les puissances, y compris la Porte, se sont mises d'accord pour considérer le règlement des affaires de Servie comme une question purement intérieure, et pour n'entraver en aucune façon la liberté de la nation serbe en ce qui concerne l'élection du nouveau prince."

Le gouvernement ottoman vient, dit-on, de décider la construction de canonnières et de petites batteries cuirassées d'un nouveau modèle, destinées à la navigation du Danube et à la protection de l'Adriatique.

L'exécution de ces navires est confiée en grande partie à l'industrie privée en France.

Nous apprenons par des correspondances particulières de la Pointe-à-Pitre du 18 mai, que le conseil général de la Guadeloupe a été dissous en vertu d'un arrêté du gouverneur de la colonie.

Cette mesure, dit-on, a été prise à la suite de dissidences qui ont éclaté dans le sein du conseil et qui ont amené la démission de onze conseillers généraux.

—Nous lisons dans le *Courrier de San Francisco*:

Par décret impérial, le consulat de France à San Francisco vient d'être érigé en consulat général.

Ce décret, basé sur l'importance toujours grandissante des intérêts français en Californie et dans l'océan Pacifique, et l'opportunité de donner à nos nombreux compatriotes un témoignage d'utile et de bienveillante protection dans ce pays, nomme de nouveau à ce poste M. de Cazotte comme consul général.

—On écrit de Bordeaux:

"De mémoire d'homme, on n'a vu dans le centre de la France la vigne aussi précoce que cette année. En 1822, le plus loin qu'on se souvienne, la vigne n'est entrée en fleurs qu'au commencement de juin, tandis qu'elle a commencé à fleurir cette année le 20 mai, ce qu'on n'a jamais vu. Aussi à cette heure, les grains du raisin sont parfaitement formés et constitués et sont déjà d'une certaine grosseur. Les jeunes vignes, nouveaux plants, promettent beaucoup. Au train où vont les choses, on peut attendre, pour la qualité des vins, une année toute exceptionnelle.

"Il en sera ainsi pour les grains."

ETAT DES RÉCOLTES AU COMMENCEMENT DE JUIN EN FRANCE.

Les renseignements qui nous parviennent des différents points de la France nous présentent l'aspect général des récoltes sous un jour des plus satisfaisants.

Dans la partie nord, sous l'influence d'une température humide et de la chaleur qui règne depuis quelque temps, la campagne a pris une apparence magnifique, l'épiage et la floraison des blés s'effectuent dans d'excellentes conditions, et la récolte paraît devoir être abondante. Elle pourra même, dans certains départements, combler le déficit de l'année dernière. Les autres produits, colzas, betteraves, seigles et fourrages, laissent très peu à désirer. Les arbres fruitiers seuls ont eu à souffrir dans le nord-est de l'abondance des hannetons.

Les départements de la région ouest sont dans des conditions identiques; les blés et les menus grains ont pris une vigueur inespérée, et les arbres fruitiers qui constituent un des principaux revenus des cultivateurs promettent des produits plus qu'ordinaires.

La grande sécheresse qui avait régné dans le Midi pendant le mois d'avril avait compromis la récolte dans cette partie de la France, mais les pluies qui sont survenues en mai ont rafraîchi la température et donné quelque vigueur aux céréales, qui, dans plusieurs départements, pourront fournir un rendement satisfaisant. La majeure partie des moissons est belle. Les fourrages, sauf quelques exceptions, ont une apparence assez chétive, et ils manqueront complètement, sur quelques points. La vigne s'est refaite depuis les dernières pluies, et aujourd'hui elle se présente bien.

Dans la région Est, les récoltes se sont considérablement améliorées depuis deux mois, et, si aucun accident ne vient à tromper les prévisions, 1868 sera une année d'abondance. Les prairies sont partout magnifiques; cependant on désire vivement qu'un peu de pluie vienne humecter les terres. Les vignes présentent le meilleur aspect.

Enfin, dans le centre de la France, quelques orages, accompagnés de grêle, sont venus détruire, dans un certain nombre de localités, les espérances qu'on avait conçues; mais cet événement n'a atteint qu'un nombre restreint de localités, et la récolte, [illegible] remarquable.

Patrie

CE QUE COUTENT LES EMBELLISSEMENTS DE PARIS.

Une indiscrétion, condamnable assurément, mais fort intéressante pour la curiosité publique, nous permet de dire à nos lecteurs que le préfet de la Seine vient de faire un rapport particulier à l'Empereur sur son administration depuis 1853.

Nous pêchons à la hâte quelques chiffres instructifs dans le texte:

En quinze années la ville de Paris a dépensé 1,946 millions;

Dont 856 fournis par le budget ordinaire;

443 par les emprunts;

99 par la caisse des travaux de la Ville, garantie par d'autres valeurs.

Il reste dû sur cette somme 465 millions, pour le remboursement desquels la ville a un délai de dix ans.

A moins que le traité avec le Crédit foncier n'allonge ce délai en un autre délai de soixante ans; ce qui fait l'objet du débat au Corps législatif.

Ces 1865 millions ont été ainsi dépensés:

[illegible] millions de travaux publics, voirie, expropriations, etc.;

157 millions, eaux et égouts.

55 millions, édifices hospitaliers.

61 millions, édifices religieux.

17 millions, quais et ponts.

129 millions, écoles, lycées, mairies, théâtres et casernes.

38 millions, halles et marchés.

195 millions, squares, plantations, voie publique.

Le préfet est parti du pied gauche, en 1853 avec un crédit de treize millions, pour en dépenser plus de dix-huit cents!

Le rapport constate plusieurs choses intéressantes:

1o Que le préfet a demandé au gouvernement le contrôle de la Chambre pour son budget et que *le gouvernement l'a refusé!!*

2o Que le traité avec le Crédit foncier laisse à la Ville un excédant de recettes annuel de 40 millions;

3o Que la ville de Paris possède 33,000 becs de gaz;

4o Que la révolution de 1848 n'a pas diminué les revenus de la ville.

Figaro.

L'Etat Moral du XIXe Siècle.

Nous empruntons la page qui suit à la préface par laquelle M. Guizot a fait précéder son troisième volume de *Méditations sur la religion chrétienne*. On verra que l'illustre écrivain n'a rien perdu ni sous le rapport de l'élévation des pensées ni sous celui de la magnificence du style.

En approchant du terme un scrupule me saisit. A quoi pensé-je de jeter obstinément un pareil travail au milieu des événements et des problèmes pratiques et pressants qui agitent le monde civilisé? Que puis-je attendre de cette étude rétrospective et spéculative sur le passé et l'avenir religieux de ma patrie, quand l'état présent et le sort prochain des générations qui sont ou qui arrivent sur la scène sont en proie à tant de troubles et de ténèbres? Plus j'observe de près ces générations, dont j'ai tant à cœur l'honneur et la destinée, car mes enfants leur appartiennent, plus deux faits me frappent et m'inquiètent: d'une part, le sentiment général de fatigue et d'incertitude qui se manifeste dans la société et dans les âmes; d'autre part, non seulement la grandeur, mais la complication inusitée des questions qui s'y élèvent. Je crains que, dans sa lassitude et ses fluctuations sceptiques, la France ne se rende pas un compte exact des problèmes et des périls semés sur sa route, de leur nombre, de leur gravité et de leur intime enchaînement. Je crains que, faute de bien connaître et de mesurer courageusement le fardeau, nous ne recueillions pas les forces et nous ne prenions pas les résolutions nécessaires pour le porter......

J'ai touché à toutes les grandes questions qui agitent les esprits et les sociétés: questions de droit des gens, questions d'organisation politique, questions d'état social, questions de croyance religieuse, j'ai rencontré partout deux faits, partout les mêmes, une grande complication et une grande incertitude dans les idées et dans les efforts. Rien n'est simple; personne n'est décidé. Tous les problèmes et tous les doutes pèsent à la fois sur la pensée et sur la volonté. L'ambition est immense et influente [illegible]; l'hésitation est générale. On dirait des voyageurs, déjà très las, qui cherchent à tâtons leur route dans un labyrinthe.

Est-ce à dire qu'il y ait parmi nous décadence et impuissance, que nous n'ayons, par nous-mêmes, rien à faire ni à espérer dans cette situation si compliquée et si obscure, et qu'il ne nous reste qu'à attendre ce que décidera de notre avenir cette puissance souveraine que les uns appellent la Providence et les autres la Fatalité?

Le maréchal Gouvion Saint-Cyr, l'un des hommes en qui j'ai rencontré le plus d'idées simples et de convictions fortes, exposait un jour ses raisons contre les gardes royales ou impériales et tous les corps privilégiés dans l'armée: "Il y a peu de vrais braves, disait-il; il ne faut pas les mettre tous ensemble; ce qu'on a de mieux à faire, c'est de les disperser dans les rangs, où chacun d'eux, par sa présence et son exemple, fera huit ou dix braves autour de lui." Je ne suis pas juge de la bonté de cette maxime du maréchal dans l'ordre militaire; je la crois pas constamment vraie et applicable dans l'ordre politique; il y a des jours où, pour faire faire à une nation le progrès dont elle a besoin, pour la tirer de sa perplexité ou de son apathie, ce qu'il y a de plus pressé et de plus efficace, c'est de former dans son sein des groupes d'élite qui se réunissent, [illegible], des hommes distingués, animés de même esprit, décidés dans leur pensée et leur volonté, qui marchent résolument à leur but, confiants dans l'espoir d'y attirer beaucoup d'hommes qui ne répugneront pas à les suivre, mais qui n'oseront, d'eux-mêmes, prendre l'initiative. Nous sommes, je crois, dans un de ces moments qui appellent ce mode d'action sur la société, et qui autorisent à en espérer le succès.

Je ne saurais être accusé de méconnaître et d'atténuer le mal qui nous travaille sur tous les points que je viens d'indiquer, le droit des gens, l'organisation politique, l'économie sociale, les croyances morales et religieuses. Dans toutes ces voies, un mauvais vent souffle, un mauvais courant entraîne une partie de la société française, et c'est mon constant dessein [illegible] ... pas seulement un bon vent qui souffle, un bon courant qui pousse; en même temps que les théories violentes et révolutionnaires se répandent, les principes d'ordre légal et de liberté contrôlée et contenues les unes par les autres sont proclamés et soutenus; les maximes et les sentiments de l'esprit de paix parlent au moins aussi haut que les souvenirs et les traditions de l'esprit d'aventure et de conquête; la raison économique et le bon sens populaire font justice des rêveries socialistes; le spiritualisme s'affirme hautement à côté du matérialisme; le christianisme est en progrès savant et pratique en même temps que l'incrédulité. Vers l'un et l'autre but, dans l'une et l'autre voie, il y a des groupes convaincus, actifs, influents, qui espèrent et poursuivent le triomphe de leur cause. Comme l'ardent chasseur de la ballade de Bürger, la France est sollicitée par deux génies contraires, présents et pressants à ses côtés. Depuis l'ouverture du dix-neuvième siècle, notre histoire n'est que l'histoire de cette grande lutte et de ses vicissitudes, la série des victoires et des défaites des deux forces qui se disputent l'avenir de notre pays.

Leur action s'exerce sur un peuple prompt aux impressions vives et variées, aux élans généreux, sympathiques et mobiles, maintenant refroidi et intimidé par ses échecs dans ses ambitions et par ses mécomptes dans ses espérances, revenu et retenu par l'expérience dans les limites d'un bon sens modeste, plus préoccupé des périls de sa situation que des droits de sa pensée, mais toujours remarquablement intelligent et sagace, ami de la liberté, même quand il la craint, et de l'ordre, quoiqu'il ne le défende qu'à la dernière extrémité, plus touché de la vertu que choqué du vice, honnête dans ses instincts et ses jugements moraux, malgré la faiblesse de ses croyances morales et ses complaisances envers des hommes qu'il n'estime pas, et toujours prêt, malgré ses doutes et ses alarmes, à revenir aux nobles désirs qu'il a l'air de ne plus éprouver.

Il y a évidemment de quoi donner courage au bon génie de la France. La vie des peuples n'est ni plus facile ni moins mêlée de bien et de mal, de succès et de revers que celle des individus; mais, à coup sûr, malgré ses lacunes et ses tristesses, l'état actuel de notre patrie, aussi bien que sa longue histoire, laisse un grand champ ouvert aux efforts et aux espérances des esprits élevés, fermes et honnêtes qui se préoccupent sérieusement de ses destinées.

Que doivent et peuvent faire, pour atteindre à leur but, les hommes engagés dans ce patriotique dessein, tous ceux qui ont à cœur de seconder le bon courant et de lutter contre le mauvais courant dont la double action se déploie parmi nous? A quelles conditions et par quels moyens pouvons-nous espérer de faire passer au crible du bon sens et du sens moral les idées confuses qui nous travaillent, et d'amener le public à sortir de cet état de doute et d'hésitation dans lequel les âmes languissent et s'énervent?

Les libertés politiques et les croyances religieuses, le mouvement de la vie publique et l'élan de l'âme vers la vie éternelle, le gouvernement libre et la religion chrétienne, ce sont là les deux puissances auxquelles nous devons recourir, les seules qui puissent porter remède à ce mal du trouble et du doute dans l'esprit et à la conduite qui tantôt nous égare, tantôt nous paralyse......

C'est l'absolue nécessité du libre concours du public dans la vie du gouvernement libre qui donne aux croyances publiques, morales et religieuses, une si capitale importance. Quand je dis les croyances morales et religieuses, j'attache à ces mots le sens à la fois le plus large et le plus positif. Ces croyances peuvent être diverses dans leurs dogmes et dans leur organisation intérieure; je ne suis pas de ceux qui croient que les catholiques sont nécessairement hostiles à la liberté politique, et que le libre examen pousse inévitablement les protestants à l'anarchie. Ce qui est indispensable, c'est que, dans leur diversité, les croyances qu'on appelle morales et religieuses soient des croyances vraiment morales et religieuses, qui reconnaissent et attestent la nature morale et religieuse de l'homme, et lui conservent ce qui le distingue essentiellement du monde matériel au milieu duquel il vit, c'est-à-dire son âme. Les peuples qui suivent de telles croyances sont les seuls qui acceptent réellement, dans un régime libre, une forte part de responsabilité comme d'action, et qui prêtent ainsi à la liberté politique le puissant concours dont elle a besoin, car ils sont les seuls qui croient sérieusement à la liberté morale. Le monde a vu plus d'une fois combien est faible et précaire l'amour des hommes pour la liberté quand ils ne croient plus à l'âme humaine, et avec quelle molle complaisance, se regardant eux-mêmes comme une combinaison éphémère d'éléments matériels, ils subissent l'empire des forces matérielles qui les atteignent.

Bien des gens croient de nos jours que, pourvu que les croyances religieuses soient libres, mais pratiquées par ceux qui les professent et extérieurement respectées par les autres, cela suffit à un pays libre, et que leur influence indirecte pour le maintien de l'ordre est tout le service qu'il en peut attendre. C'est là méconnaître complètement les grands faits de la nature et de la société humaine.

Il y a deux choses qui finissent toujours par être incompatibles, la liberté et le mensonge. Que, soit par prudence personnelle, soit par ménagement pour ceux qui l'entourent, un individu isolé se taise ou mente sur ce qu'il pense et croit quant aux questions suprêmes de la nature et de la destinée humaine, cela se peut, cela s'est vu; un individu isolé est peu de chose et passe si vite que son silence ou son mensonge ont bien peu d'effet dans le vaste océan social où il est plongé; mais un peuple libre ne peut ni mentir ni se taire ainsi, par égard ou par prudence; ses opinions et ses sentiments sur les intérêts suprêmes de l'humanité se manifestent nécessairement, et portent, en se manifestant, leurs conséquences naturelles et logiques.

C'est donner à un peuple libre un conseil non seulement peu digne, mais impraticable, que de l'engager à ménager, à respecter, à laisser passer sans contestation, peut-être même à pratiquer des croyances morales et religieuses auxquelles il ne croit pas.

La liberté dans l'ordre politique appelle et amène infailliblement la vérité dans l'ordre intellectuel; et un pays libre ne saurait échapper, dans sa vie publique et pratique, à l'influence effective des idées morales, religieuses ou irréligieuses, qui fermentent et se répandent dans les esprits.

Je sors des généralités et j'appelle les choses par leur nom: dans tout ce que je viens de dire des croyances morales et religieuses, c'est au christianisme que je pense. Que la religion chrétienne est d'une part, nécessaire au ferme établissement de la liberté politique parmi nous, et, de l'autre, très conciliable avec les principes et les droits de la société moderne, c'est là ce que j'ai à cœur d'établir dans ces *Méditations* que le public a aujourd'hui.

Plus j'y regarde, plus je me persuade que la France est plus préoccupée des questions religieuses qu'elle n'en a l'air, et qu'au milieu de ses troubles, de ses langueurs et de ses fluctuations, elle a un secret sentiment de l'impérieuse grandeur et de l'importance pratique de ces questions. Si, comme je le pense, telle est, au fond, la disposition publique, je puis me croire quelques titres à être écouté avec quelque confiance. J'ai beaucoup vu et peu agi dans ma longue vie. J'ai pris part aux affaires de mon pays. Je l'ai quitté et ne fais plus que le contempler. Depuis vingt ans, j'essaie mon tombeau. J'y suis descendu vivant, et n'ai point tenté d'en sortir. J'ai à la fois l'expérience et le détachement. S'il m'était donné d'être encore de quelque service pour les deux grandes causes qui, à mes yeux, n'en font qu'une, la cause de la foi chrétienne dans les âmes et celle de la liberté politique dans mon pays, j'attendrais avec reconnaissance, au sein de mon repos, cette aurore du jour éternel que "les insensés appellent la mort," dit Pétrarque:

Quel che morir chiaman gli sciocchi.

Paris, avril 1868. GUIZOT.

REPRESENTATION D'ADIEUX DE MADAME RISTORI.

Notre confrère du *Courrier des Etats-Unis* rend ainsi compte de la représentation d'adieux de Mme Ristori:

Mme Ristori a passé deux saisons en Amérique. La première a été un succès d'enthousiasme, la seconde un succès d'estime; toutes deux un succès d'argent. La grande tragédienne, acclamée depuis longtemps dans le monde dramatique et littéraire de l'Europe, est arrivée ici précédée de sa grande renommée, et les Américains à leur tour l'ont saluée reine. Elle a paru d'abord dans *Médée*, l'une des créations dans lesquelles elle déploie la plus grande puissance dramatique, et dès le premier jour, dans la scène saisissante où elle a à choisir entre ses deux enfants, et dans le formidable "*Fui!*" qu'elle jette à la face de Jason quand il demande qui les a tués, elle a remporté une victoire dont l'éclat n'a jamais été surpassé depuis. Dès ce jour, chacune de ses représentations lui a fait une place plus large dans l'admiration des connaisseurs, non toutefois sans que la critique ait conservé ses droits et fait acte d'impartialité, quand l'enthousiasme menaçait d'aller jusqu'à l'aveuglement. *Myrrha, Marie Stuart, Elisabeth*, ont été autant de nouveaux triomphes dans la première période, et cette année, elle y a ajouté *Marie-Antoinette* et *Sor Teresa*, deux drames écrits pour elle, montés à sa taille, et où elle a trouvé une nouvelle occasion de révéler non seulement toute l'étendue, mais aussi toute la souplesse de son talent. Dans *Marie-Antoinette*, il y a de tout, de la coquetterie et de la passion, de l'ironie et de l'enthousiasme, de l'humilité et de l'orgueil, de la faiblesse et de l'héroïsme,—une femme tendre et une reine martyre. Tous ces sentiments, toutes ces faces de l'esprit et du cœur, Mme Ristori les a exprimées avec une incontestable supériorité; et, grâce à la mobilité des impressions de la foule, les manifestations enthousiastes se sont progressivement refroidies, les chaleureuses sympathies du public éclairé n'ont fait que s'accroître et s'accentuer davantage.

Ces dernières représentations de Mme Ristori ont été des œuvres de charité. Lundi elle a été une des fêtes les plus éclatantes et les plus charmantes que l'on ait jamais vues, et il se passera longtemps avant qu'on l'oublie. C'était mercredi, jour mémorable. Mme Ristori a fait monter sur les planches, ses deux enfants, qui ont joué avec elle deux charmantes comédies, l'une en italien, l'autre en français. Dans la première, il s'agit d'une femme aimante, qui joue la folle pour ramener son mari, éloigné d'elle depuis cinq ans.

Elle s'y montre aimable et vive comédienne, autant que terrible tragédienne dans *Myrrha*. Il y a, entre autres, une scène de la folie, où elle rit et pleure tour à tour, et à la fois, avec des gradations si finement nuancées qu'il serait difficile de dire où finissent les pleurs et où commence le rire. [illegible] Dans la seconde pièce, une petite comédie française en un acte, elle remplit le rôle de la vieille servante d'un jeune ménage, à qui elle donne la vie avec une bonhomie et une abnégation merveilleuses. Cette charmette s'appelle les *Jaloux Heureux*. [illegible] Imaginez deux tout jeunes époux, seize ans et vingt ans au plus, deux enfants, qui s'aiment au point de se détester, parce qu'ils se soupçonnent mutuellement d'indifférence. Madame renvoie sans cesse son mari à "la comtesse" dont il ne se soucie guère, et Monsieur renvoie sa femme à son cousin, qu'elle ne peut pas souffrir, [illegible] jusqu'à ce qu'ils s'aperçoivent l'un et l'autre qu'ils sont horriblement jaloux tous les deux.—"Quoi! c'est vrai? tu es jaloux? jalouse? quelle ivresse! quel délire!" et comme ils se jettent dans les bras l'un de l'autre, pour célébrer cette réconciliation, après une brouille d'indifférence affectée!

Ces deux époux naïfs et primitifs, ce sont les enfants de Mme Ristori, Giorgio, un joli et aimable jeune homme, qui a de l'intelligence comme quatre et de l'aplomb comme cent; et Bianca, Bianca del Grillo, [illegible] plus blonde et plus vivante que lui. Ah! la divine créature, et qu'elle est bien une fille des Muses! S'il y avait une quatrième Grâce, ce serait elle. [illegible] M. Grau voulait l'engager pour dix ans, avec une liste civile d'impératrice; mais elle est de la nature des oiseaux, [illegible] En somme, ces deux jeunes gens ne sont pas des comédiens, et il n'y a rien dans leur jeu qui ressemble à de l'art. C'est là l'enchantement. Seulement, on sent à quelle école ils ont été élevés, et l'on devine quelle influence peut avoir sur de jeunes imaginations l'exemple incessamment présent de l'éducation naturelle, quand la mère est un grand esprit et un grand cœur.

Entre Travailleurs.

Plume et rabot: outils.

L'imprimerie, cette calomniée, se venge. Elle sème la vérité dans les cœurs ainsi que le laboureur sème le grain dans le sillon. Double moisson: la concorde et le bien-être. L'erreur s'en va peu à peu des esprits, de même qu'on ôte du champ les folles herbes.

D'où vient ce progrès, véritablement chrétien et démocratique? Il vient à la fois de la prédication affectueuse et des actes bienveillants. Toute œuvre enseigne. L'un des mérites de ce règne, sinon le plus grand, est d'avoir mis la main aux réformes sociales, en ce qu'elles ont de praticable et de judicieux. L'avenir est là. Il se lève un 89 pour le travailleur comme il en advint un, il y a trois-quarts de siècle, pour la bourgeoisie. Seulement celui-ci doit être et sera aussi paisible que le premier fut orageux.

Ne croyez pas la chose impossible. L'ouvrier y tend par le courage, et le patron par la sympathie. C'est la solidarité. Aidons-y.

M. le ministre de l'intérieur a rempli ce devoir en assistant à la fête annuelle de l'imprimerie Dupont. Bonne inspiration, louable exemple. Travailleur lui-même, ainsi qu'il l'a dit simplement et fièrement, il ne dérogeait point en s'asseyant à la table des travailleurs; pas plus que ce même jour l'Empereur ne dérogeait, à Rouen, lorsqu'il serrait la main des lauréats agricoles.

Répondant à un toast porté par un des chefs d'atelier au nom de ses camarades, M. Pinard a prononcé un discours comme nous voudrions qu'on en adressât souvent à la classe laborieuse. Elle est digne, par l'intelligence et la droiture, d'entendre les fortes vérités, les sages conseils. C'est de cela qu'est faite l'allocution de l'honorable ministre. Nous croyons utile d'agrandir l'auditoire auquel il s'adressait, et qui a couvert d'applaudissements ses bonnes paroles.

La devise de l'imprimerie Dupont, celle de notre temps, de notre génération, est *ensis laboris*. M. Pinard en a pris texte pour établir les similitudes du travail dans tous les rangs, dans toutes les conditions de la société.

"On a fait jusqu'ici, a-t-il dit, une trop grande différence, on a créé comme un abîme, on a tracé comme une ligne de démarcation infranchissable entre les travaux de différents genres: là, les travaux manuels, ici, les travaux intellectuels. On a semblé croire que les seconds étaient un privilège et que les premiers n'étaient qu'une servitude. Non, messieurs, tous deux obéissent à la même loi; non, ces travaux ne sont pas entre nous une séparation, mais un lien."

Lien de sacrifices et d'efforts, en même temps que d'aisance et de contentement. Le travailleur a son fardeau et le patron le sien. Quel est le plus lourd? Demandez où il y a le plus de têtes à cheveux blancs. C'est parmi les hommes voués au labeur intellectuel, dévoués à la responsabilité collective. Le bureau, fatigant atelier; la plume, pesant outil. Ils le savent, sans trop le dire, les artisans parvenus à force de courage, de règle, de sagesse, à commander là où naguère ils obéissaient.

"Tâchez, tout de même, leur dit M. Pinard, d'arriver comme vos devanciers. Sortez de l'isolement, qui stérilise. Unissez-vous. L'association est la gerbe d'élite: tous bons blés. Soyez à vous-mêmes un peu vos patrons, devenez propriétaires. Du petit au grand. La chaumière où vous êtes chez vous vaut mieux que la belle maison où vous êtes chez les autres. Essayez obstinément de l'épargne: c'est le chemin qui mène à la propriété.

"Quand vous serez propriétaires par l'épargne, dûe à votre labeur, vous trouverez dans cette propriété, chèrement et légitimement acquise, plus d'un enseignement.

"Elle vous apprendra ce qu'est la liberté vraie, puisqu'elle sera le produit, le fruit de cette liberté même, et cette liberté, vous la respecterez chez autrui, parce que vous voudrez qu'on la respecte chez vous.

"La propriété ainsi conquise vous apprendra plus que le respect de votre dignité et de la liberté; elle vous apprendra le respect et l'amour de la famille. Si conquérir pour soi est une joie saine, il y en a encore une plus grande, c'est quand on crée pour autrui, quand on crée pour sa femme et pour ses enfants.

"La propriété ne vous apporte pas que la liberté, elle vous apprend le respect et l'amour de la famille, qui est chose sainte. J'ai le droit de dire qu'elle vous apprend autre chose: le respect et l'amour de la patrie. La patrie, c'est le *pater, patria*; oui, la patrie c'est la grande famille. Eh bien! le jour où, par votre épargne, vous aurez donné un aliment à votre activité et à votre liberté, une aisance à votre famille, croyez-moi, vous aimerez la patrie d'un amour saint: vous l'aimerez, parce que vous saurez qu'elle protège tous vos biens, la liberté, la famille, qui est le point de départ et sa source; groupés autour du drapeau national, vous serez les conservateurs de cette société qui vous défend et que vous défendrez."

Voilà les utiles vérités que le ministre a fait entendre.

Voilà le langage qu'il faut tenir à la classe ouvrière. Ni flatteries énervantes ni promesses irréalisables. Sous un gouvernement sympathique, avec des lois justes, tout droit protégé, tout courage soutenu, toute supériorité honorée, il n'y a qu'à montrer au travailleur le libre chemin et à lui dire: Va!......

(*Patrie*) JACQUES SIMON.

—Florence n'est pas plus fleurie que Paris ne l'est en ce moment. Les fleurs, les roses surtout, y abondent; on les vend à bas prix dans toutes les rues. Un des principaux horticulteurs des environs de Paris a vendu, depuis le 22 mars, jour où le printemps a commencé, jusqu'à la fin du joli mois de mai, 150,000 fr. de roses de toutes qualités. La moyenne du prix étant de dix centimes, c'est un total de 1,500,000 roses que cet industriel a fait cueillir en soixante-huit jours, soit 22,068 roses par jour en moyenne, fournies par 30,000 pieds de rosiers.

—En entrant à l'établissement pénitentiaire de Neubourg, dirigé par des religieuses, Julie d'Ebergeny a déclaré que la supérieure serait contente d'elle. "Je vais devenir très pieuse, a-t-elle dit, et prier avec ardeur tous les jours, pour que dans quelques années on puisse demander ma grâce à l'Empereur."

On sait que de son côté, le comte Chorinski a promis à son père, dans des lettres saisies par la police bavaroise, de devenir très pieux et même d'entrer dans un couvent, si on voulait le mettre en liberté.

Quand le loup est pincé, il jure de se faire ermite.

—Nous lisons dans le *Figaro*:

Une lugubre mystification a préoccupé Paris pendant toute l'après-midi d'hier: on disait que M. Rochefort avait été tué en duel; on allait même jusqu'à préciser la blessure: un coup d'épée dans l'aine.

D'où viennent ces sinistres canards? Où s'élaborent ces mille bruits affligeants, calomnieux ou comiques qui alimentent la badauderie du boulevard? Personne ne le sait.

Quoi qu'il en soit, M. Henry Rochefort se porte comme un charme; il ne s'est point battu, n'a pas été blessé, et il remercie les amis connus et inconnus qui lui ont fait parvenir leurs témoignages de sympathie.

—Cela me prouve, a-t-il dit, que j'aurais eu beaucoup de monde à mon convoi. N'importe! j'aime mieux l'attendre.

—Citons avec le *Petit Marseillais*, une amusante coquille.

Compte rendu d'une administration industrielle:

"L'an dernier, diverses fraudes ont été signalées à l'administration. Cette année nous avons pris des mesures pour empOcher les bénéfices illicites."

Empocher pour *empêcher*, est-ce assez réussi!

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPERATURE—4 Juillet.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN.

No 111, rue du Canal.

Ci-devant encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	78 degrés
Midi	84 "
3 heures P. M.	86 "
6 heures P. M.	79 "

Le 4 Juillet.—Ce grand anniversaire n'a pas été brillamment célébré ici; à part la fermeture des bureaux publics et des salves d'artillerie tirées par la troupe qui a été passée en revue par le général commandant, nous n'avons absolument rien à signaler. [illegible] deux bataillons du 1er d'infanterie des Etats-Unis avec ses deux corps de musiciens.

La contestation à propos du shérifat.—Dans l'élection contestée pour la charge de shérif de la Cour criminelle, devant la 4e Cour de District, un ordre a été donné au contestant, pour lui permettre d'examiner les livres de la paroisse d'Orléans. M. Warburg a demandé immédiatement la révision de l'ordre, ce qui sera jugé le 9. En attendant, l'affaire est suspendue.

Articles volés.—Les officiers Kepper et Meyers ont arrêté près des Fair Grounds, un homme de couleur qui avait en sa possession des articles supposés volés. Le voleur, néanmoins, a pu échapper aux officiers qui l'avaient sous leur garde, et a été porté à la station Le Breton.

Coup de couteau.—Hier matin, dans une difficulté survenue entre Bazee Brown et John Quintin, au débarcadère des steamboats, le dernier a reçu un coup de couteau dans le ventre. La blessure, quoique grave, n'est pas considérée comme dangereuse. L'assaillant a réussi à s'échapper.

Dernier jour de fête des pompiers.—C'est aujourd'hui le dernier jour de la fête donnée au profit des veuves et des orphelins de l'Association. La pluie d'hier a gâté la journée; il n'est pas sûr que le temps soit plus favorable aujourd'hui. [illegible] Espérons donc pour aujourd'hui une bonne foule aux Fair Grounds.

—L'officier Shields a arrêté hier, rue Franklin, un nommé F. Story, [illegible].

Payement en greenbacks.—Le bill présenté à la Chambre des Représentants porte: Jusqu'à ce qu'une législation ultérieure soit établie, toutes les licences, par le commerce, les professions et occupations, tous revenus, dîmes ou taxes de l'Etat de la Louisiane continueront à être perçus et payés en billets du Trésor des Etats-Unis, et il sera du devoir du trésorier d'Etat et de toutes autres personnes chargées de ces collections d'exiger les payements comme ci-dessus.

Fraude alléguée.—Pauline Hall qui a une jolie figure mais un mauvais cœur, dit-on, [illegible] sera interrogée par le recorder Gastinel sur l'accusation portée par M. John E. [illegible], d'avoir essayé d'obtenir des marchandises sous de faux prétextes.

Homicide allégué.—Un nommé George Richardson, ayant entendu dire qu'il était soupçonné d'avoir causé la mort d'un homme de couleur qui s'est noyé dans le nouveau bassin, s'est constitué prisonnier et demande maintenant une enquête.

Législature.

Chambre des Représentants.—M. Pratt, démocrate de Claiborne, propose que la chambre s'ajourne pour célébrer le 4 Juillet.

M. Noble, Dém., seconde la motion.

Le bill de police subit sa troisième lecture et passe, 53 contre 10.

Le bill relatif au déboursement des finances de l'Etat subit sa troisième lecture et passe par un vote de 50 contre 9.

Plusieurs membres demandent l'ajournement à lundi.

M. McMillen s'oppose à tout ajournement, attendu, dit-il que la chambre a à s'occuper d'affaires pressantes et importantes. Il demande alors qu'on vote sur la troisième lecture du bill qui donne au gouverneur le pouvoir de retirer sa commission à toute personne qu'il jugera inéligible sous le 14e amendement et l'article 99 de la Constitution.

La motion est secondée et le bill passe par 54 contre 11.

M. Brewster, rad. d'Ouachita, demande que les membres composant le comité sur les élections soient requis de jurer qu'ils rempliront fidèlement leur devoir suivant la loi et la justice.

M. Abbott, de Concordia, demande le dépôt de la motion sur la table. Adopté.

M. Vren, de Bossier, rad., propose alors de s'ajourner. Adopté.

Nouveaux Bills.

Bill de police.—Voici le bill proposé sur la police par M. Carr, rad. d'Orléans:

Section 1.—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants, convoqués en Assemblée générale, que le Gouverneur, avec l'avis et le consentement du Sénat, nommera un bureau de police composé de cinq membres pour la ville de la Nouvelle-Orléans, qui aura plein pouvoir de nommer, révoquer et contrôler les officiers et les hommes de la police de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Sect. 2.—Qu'aucun officier ou membre de la police ne sera révoqué sans bonne et suffisante cause et après un procès jugé par le bureau de police.

Sect. 3.—Que tous les actes ou parties d'actes contraires à cet acte sont révoqués par le présent.

Sect. 4.—Que cet acte sera mis en vigueur à partir du jour de son adoption.

M. Lee, rad. de St-Bernard, présente le bill suivant:

1. Il est décrété etc., que le gouverneur de l'Etat soit et est autorisé à et requis de s'enquérir des qualifications de toutes les personnes occupant ou prétendant occuper un office ou exerçant ou prétendant exercer les fonctions d'une place par nomination du gouverneur ou par vertu de toute élection d'Etat, judiciaire ou paroissiale, occupée jusqu'ici ou qui peut être occupée dorénavant dans cet Etat.

2. Il est décrété en outre que si le gouverneur [illegible] qu'une personne occupant un office ou exerçant les fonctions d'un office, ou prétendant à ce droit, en vertu d'une nomination ou d'une élection, est frappée d'incapacité par les clauses de la 3e section du 14me amendement proposé à la constitution des Etats-Unis ou par les termes de l'article 99 de la Constitution de la Louisiane, il retirera la commission à cette personne et déclarera la place vacante.

3. Il est décrété en outre que si une personne a reçu une commission et en violation des dites clauses constitutionnelles assumé les devoirs de l'office, ou si une personne a, sans commission, et en violation des dites clauses, assumé les devoirs d'une place en vertu d'une nomination ou d'une élection antérieure à l'adoption de cet acte, [illegible] il sera du devoir du gouverneur et il est requis de déclarer la place vacante, et la dite place sera et restera vacante comme si nulle personne inéligible n'y eût été nommée ou élue.

4. Il est décrété, en outre, que lorsqu'une vacance aura lieu [illegible], il sera du devoir du gouverneur de nommer un citoyen, remplissant les conditions de la loi, [illegible] la place jusqu'à ce que son successeur soit dûment nommé, ou élu et qualifié.

5. Il est décrété, en outre, que les clauses de cet acte ne seront pas interprétées de manière à priver quelqu'un ainsi dépouillé de sa commission, ou révoqué comme il est dit ci-dessus, du droit de contester devant toute Cour compétente avec quiconque aura été nommé à la dite place, son droit à l'avoir.

6. Décrété, en outre, que toutes les lois ou parties de lois contraires à cet acte sont rappelées.

7. Décrété, en outre, que cette loi sera mise en vigueur immédiatement après son adoption.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles de Washington.

Washington, 4—Les Etats du Sud sont admis avec tous leurs droits dans la Convention nationale démocratique.

Ce qui suit semble très authentique:

Chase a écrit à John J. Cisco de New York, en réponse à certaines questions sur la plate-forme qui lui serait acceptable. Dans sa lettre, M. Chase pose en principe que le suffrage universel doit être laissé là, où dans son opinion la Constitution des Etats-Unis le laisse et que le gouvernement général n'a rien à faire avec cela.

Il est en faveur de l'amnistie et de la réhabilitation universelle et les droits essentiellement nécessaires à l'administration d'un bon gouvernement dans les Etats naguère en rébellion et au plein et entier rétablissement des relations pratiques de ces Etats avec les autres Etats de l'Union.

Il condamne fortement les gouvernements militaires en temps de paix, comme incompatibles avec les principes de la liberté civile et croit qu'un peuple libre ne les soutiendra jamais. Il désire que les taxes soient aussi légères que possible et qu'elles devraient être distribuées de manière à peser plutôt sur le riche que sur le pauvre.

Il soutient que si toutes les obligations nationales doivent être honnêtement remplies, nuls privilèges ne doivent être accordés à aucune classe d'individus ou de corporations.

M. Chase a toujours cru et croit encore dans la doctrine fondamentale de la démocratie et ce paragraphe définit très fidèlement la situation présente.

Nouvelles diverses.

New-York, 4 juillet — La foule qui se presse dans le voisinage de la salle Tammany bloque entièrement les rues. Plus de 50,000 demandes d'entrée à la Convention ont été adressées au comité exécutif. Les forces de Pendleton conservent leur enthousiasme et leur confiance. Les partisans de Johnson sont peu nombreux mais très résolus. Ceux qui soutiennent Hancock semblent découragés. Une lettre de Chase portant fortement sur les droits d'Etat excite l'attention.

Les délégués du Sud applaudissent avec enthousiasme à la proclamation d'amnistie de Johnson.

Les règlements de la convention démocratique de 1864 ont été adoptés. Les territoires sont exclus de la convention.

Les comités sur les résolutions et l'organisation permanente sont nommés, et ensuite, après la lecture de la déclaration de l'Indépendance, la convention s'est ajournée à lundi.

Le temps est très chaud.

Le Gén. McClernand de l'Illinois, président temporaire de la convention des soldats et des marins a également bien accueilli les vrais soldats du Nord et du Sud. Une résolution a été proposée, déclarant la convention être simplement l'auxiliaire de la convention nationale démocratique. Le Gen. W. B. Franklin du Connecticut, a été nommé président permanent de la convention.

Raleigh, 4—De nombreuses troupes de noirs venant de tous les côtés ont participé à la célébration conformément au programme dressé au quartier général des radicaux.

Les deux Chambres ont siégé. Au Sénat six des membres exclus ont été admis, MM Lane, Richardson, Wilson, Purdy, Barnes et Moore.

A la Chambre, une résolution pour s'enquérir des bruits qui courent sur la conduite de son honneur E. W. Jones et des nouveaux juges, a été présentée par le col. Sinclair.

Les deux Chambres ont pris place sur la plate-forme pour entendre le discours inaugural du gouverneur Holden; ce discours est un long document. Le juge Reade a été installé [illegible].

Atlanta, 4—Par ordre du général Meade et la proclamation du gouverneur élu, le Sénat s'est réuni à l'Hôtel de ville, aujourd'hui à midi, et a été appelé à l'ordre par le gouverneur Bullock qui a été accompagné par le juge Erskine et J. R. Parrott, le général Meade ordonne que la proclamation du gouverneur élu et le bill Omnibus soient lus, ce qui est fait et ensuite le rôle est appelé, A. A. Bradly, nègre, étant en tête de la liste.

Le serment a été administré par le juge Erskine, Benjamin Conly, d'Augusta, est élu président et A. E. Marshall, d'Atlanta, secrétaire du Sénat.

Après l'organisation du Sénat, le gouverneur élu, accompagné du général Meade du juge Erskine et de Parrott, s'est rendu à la salle des Représentants où la même routine a été suivie. R. L. McWhorter est nommé orateur, et la Chambre s'est ajournée à mercredi.

La ville est pleine d'étrangers. Le jour s'est passé tranquillement. Les témoignages pour la poursuite dans l'affaire des prisonniers de Columbus ont été clos aujourd'hui.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud Ouest, 4, 6 p. m.—Arrivé, le steamer A. G. Brown, de la Nlle Orléans, avec des touristes à bord.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 4—Descendant, le Bayou Allen, à 11 a. m. Le fleuve monte rapidement.

(*Dépêches d'hier soir.*)

La Convention démocratique.

New-York, 4—La nouvelle salle de Tammany est admirablement arrangée pour la Convention; elle est élégamment festonnée de drapeaux américains et décorée d'écussons finement peints de tous les Etats. Les installations pour les délégués sont amples. Les arrangements pour la presse sont excellents, excepté que le comité de service refuse de recevoir les messagers autorisés à recevoir des rapports. Il fait très chaud, mais la salle est parfaitement aérée. Parmi les spectateurs on voit beaucoup de dames, entre Francis P. Blair, le sénateur Patterson, l'ex-sénateur Bayard et beaucoup d'hommes influents dans la politique du Sud avant la guerre.

La salle et les galeries sont foulées, et l'on voit au dehors une grande foule qui se presse pour tâcher d'entrer. Une nombreuse force de police est aux portes et dans la rue pour tenir le passage ouvert et maintenir le bon ordre.

La Convention est appelée à l'ordre, à midi et demi, par Auguste Belmont, président du Comité démocratique national. Il dit: "Le pays compte sur vous, au moyen de l'organisation démocratique pour sauver le pays."

Belmont nomme l'Hon. Henry S. Palmer, du Wisconsin, pour président temporaire. Adopté.

Hier, tous les bureaux étaient fermés à cause de la fête, et il y a eu peu d'affaires.

Argent actif. Or 140 3/8.

Washington, 4—Le département de la marine a émis des ordres conformes à la loi des 8 heures. Le travail commence à 7 heures et finit à 4, avec une heure d'interruption pour dîner.

Galveston, 3—Coton bon ordinaire nominalement à 18 et 18 1/2. Stock en main 1011 balles.

Richmond, 3—La Cour Suprême de Virginie a renversé la décision de la Cour inférieure dans l'affaire de Ciolla & Co, de New York, contre Steenback & Co, et décidé que la saisie-arrêt contre ce dernier, pour une valeur de $48,000 a été ordonnée par de bonnes raisons et doit tenir.

Raleigh, 3—Au Sénat aujourd'hui, le juge Osburne, sénateur élu du Mecklenburg, a présenté les pouvoirs qui ont été référés au comité d'enquête. Le président du Sénat a décidé que l'Assemblée générale ayant adopté l'amendement de Howard il avait force de loi dans l'Etat, bien qu'il ne fût pas encore partie de la Constitution des Etats-Unis; en conséquence, il n'admettra personne de ceux que cet amendement rejette.

M. Robbins, sénateur de Rowan, a présenté une résolution dont la substance est que la Caroline du Nord déclare que la condition fondamentale sous le bill omnibus relatif à l'admission de l'Etat est et sera toujours regardée comme sans force légale ou effet quant à cet Etat, et que la déclaration est faite non pour obstruer le règlement de l'Union, mais pour éviter les conséquences d'un acquiescement silencieux à une doctrine dangereuse pour les droits de tous les Etats et du gouvernement constitutionnel.

Raleigh, 3 juillet.—Les certificats des membres incapables pour la Chambre ont été référés à un comité. Deux nègres ont été nommés portiers, l'un à la Chambre et l'autre au Sénat.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi soir, 3 juillet 1868.

Tabac—Depuis notre rapport de mercredi dernier, le marché a montré un peu plus d'animation, et 115 boucauts ont changé de mains, le tout, presque appartenant à des grades au dessus du medium—dont 4 à $15 [illegible], 40 à $14, 28, 26 à $14 25, 29 à $13 50. La demande pour les marchés européens semble avoir entièrement cessé, et presque toutes les achats se font actuellement pour le Nord. Le stock en mains compte 5392 boucauts—en presque totalité de tabacs fins. Marché ferme aux cotes suivantes:

Léger—Refused, 7 à 0, Common Leaf 9 à 10; Medium, 10½ à 12, bon 14 à 15; fin, 15 à 17; Choice sélections, 17 à 20; fin pour ce pas, 21 à [illegible].

Lourd—Refused, 9 à 10 Common Leaf 10 à 12; medium, 12 à 15; good, 15 à 16; fin, 16 à 20 Choice sélections, 18 à 22; fin pour ce pas, — à —.

Fret—Le marché continue à être calme et sans changements dans les taux. Il y a à présent dans le port que bien peu de navires à destination de l'étranger, mais le petit nombre suffit au peu de fret en ce moment pour l'exportation. Les vapeurs engagés dans le cabotage, obtiennent d'assez forts chargements bien que ce fret ne soit pas de nature à être préféré. Quant aux voiliers, pas d'affaires, attendu qu'il n'y a en ce moment aucun voilier en armement pour Boston. Il y a un pour New York, un montant de coton fort pour cette période de l'année. Nous cotons en ce moment comme suit: Coton par vapeurs pour Liverpool 9/16 d. pour New York ¾ c; pour Boston et Philadelphie 1 c. Tabac pour New York $8 le boucaut, $4 le baril; porc et bœuf pour les ports du Nord $1 25 le baril; bœuf en tierçons pour New York $1 50, mais pour New York et Boston 30 c. le boisseau, [illegible] pour Liverpool 10 à 12 d; mais pour Liverpool 12 d. Par voiliers les taux sont: coton pour Liverpool 7/16 d; pour le Havre 1 1/8 d; pour Brême 1 c; Tabac pour Liverpool 25s le boucaut, pour Brême 35s, pour le Havre $12, pour Londres 35s 6d, mais pour Liverpool 24.

Il y a présentement en armement 1 vapeur pour Liverpool, 1 pour la Havane, 2 pour Brême et 1 pour Galveston, 1 navire pour Liverpool et 1 pour Brême, 1 barque pour Liverpool et 2 pour le Havre; 1 brick pour Boston, 1 pour la Havane et 1 pour Matance. Il y a actuellement en route pour notre port huit voiles carrées.

Arrivages de l'Ouest—Depuis notre revue d'hier, le steamer Mollie Able, est arrivé ici venant de St Louis. Le vapeur Dexter est venu de Louisville et non de St Louis comme on l'avait annoncé d'abord.

Farine—Aujourd'hui étant jour de fête, il ne s'est fait que peu ou point d'affaires, à l'exception, toutefois, de quelques petites ventes par placements. Le marché est dans le même état qu'il était hier. Un lot de 100 barils de farine de choix a changé de mains à $11 75 le baril.

Maïs—Un montant de 800 sacs de maïs a été vendu aujourd'hui de la manière suivante; 350 de blanc à 95 c, 100 de blanc mélangé à 93, 350 de mélangé à 90 c.

Farine de maïs—400 barils de farine séchée au four vendus aujourd'hui à $4 75 le baril au débarcadère et en magasin $5.

Foin—Le prime de l'Ouest se place lentement à $22 le tonneau, mais pas d'affaires dans les lots ronds. Stock faible et prix fermes.

Avoine—Ventes aujourd'hui, de 400 et 100 sacs à 70 c le boisseau.

Son—Pas de ventes aujourd'hui.

Nous avons été invités par les soussignés—nos courtiers éminents—à donner aux commerçants en grains avis de la résolution qui suit:

Nouvelle Orléans, 2 juin 1868.

A une assemblée tenue au Commercial Pavillon par les Courtiers et les Peseurs publics, il a été

Résolu, Que nous ne ferons aucune affaire sur la Levée, chaque jour, après 3 heures P. M. Cette résolution sera en force le 4 juillet et les jours suivants jusqu'au 15 septembre 1868.

(Signé) Washburn & Sears, Malone & Heck, Taylor & Van Cullen, W. McDuff & Co, J. H. Hanna, O'Keefe & Dunn, J. H. Peyton.

Porc—Le mess se place à $29 à $29 25 le baril et se vend en détail $29 50. Le marché est calme et dédaigneux et peu de demandes de lots ronds.

Bacon—Les épaules se vendent en détail à 13¼ à 13½ c la livre, les côtes clear ribbed 16¼ à 16½ c, les côtes désossées 17¼ à 17½ c la livre, les jambons de choix curés au sucre 21 à 21½ cts. Durant la semaine qui vient de s'écouler il ne s'est pas fait une seule vente importante de ces différents articles.

Saindoux—Le marché est calme et en vue de la récente baisse dans l'Ouest, les détenteurs ne sont pas si fermes dans le maintien de leurs prix. Le prime en tierçons se vend en détail à 18 à 18½ cts la livre et en barillet 20 à 20¼ c. Nous avons noté une vente de 50 barillets de la qualité de choix à 19¼ c la livre.

Fromage—Le marché est calme et sans changements en ce moment. Nous cotons le Western Reserve 15 à 16 c et le factory 16 à 17 cts. Le dairy anglais du Nord et le fromage crème sont cotés à 16 à 18c, et le skim 7 à 10 cts la livre.

Beurre—Le marché a montré des dispositions meilleures. Les arrivages pendant ces temps derniers n'ont fourni que peu de chose, de sorte que le stock de l'article est de beaucoup réduit. Nous cotons le beurre de l'Ouest 27 à 33 c la livre, le beurre du Nord 38 à 40 c pour la qualité de choix et 35 c pour le bon.

Bandes de fer pour l'emballage—L'article est coté à 7 cts la livre, en lots ronds.

Peaux—Les peaux sont en bonne demande et les prix des peaux vertes provenant des abattoirs de la ville ont haussé de ¼ c. Cotes: les peaux vertes salées, des abattoirs de la ville, 65 livres et plus 9 à 9½ c la livre, de vaches 16 livres et au dessous 10 à 10½ c, de kips 25 livres et au dessous 13 à 13½ c, peaux de veaux $1 20 à $1 25 chaque, peaux du pays, sèches à sec 16 à 18c, de propriétés au Texas, 18 à 19 c, peaux sèches du Mexique 20 à 21 c la livre.

Riz—Dans l'article, il ne s'est fait que des affaires en détail. Le riz de la Louisiane est coté le commun et le choix 8 à 11 c la livre. Riz de l'Inde 10¼ à 10½ cts, Caroline 12 à 12½ cts la livre.

Laine—Marché ferme. Nous cotons nominalement la commune du Texas à plein merino 20 à 30 c la livre, laine du Texas, pleine de glouterons 12 à 20 c, celle du Lac 17 à 18 c, Louisiane 20 à 25 c, mexicaine 17 à 18 c la livre.

Café—Marché calme. Taux sans changements. Nous cotons en ce moment le prime à choix 17 à 17½ c, fair à good fair 16½ à 16¾ c, fair 15¾ à 16 c, ordinary à fair — à —.

Sel—En vue du petit nombre des arrivages de sel de Liverpool, depuis quelques temps, [illegible] le stock,—et la demande étant devenue bonne, les détenteurs ont haussé leurs taux de 5 cts le sac. Nous cotons le Liverpool fin et gros en entrepôt 2 55 à — pris en magasin $2 65 à —.

Corde d'emballage—La corde est cotée à 9 à 9½ c la livre. Actuellement il ne se fait aucune affaire de l'article.

Toile d'emballage de l'Inde—Nous n'avons entendu parler d'aucune vente, aujourd'hui. L'article est coté 20¼ à 20½ cts la yarde en balles, 23¼ à 23½ pour la toile en rouleaux.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 3 juillet 1868.

Arrivé hier—439 bœufs du Texas, 438 veaux et veaux d'un an.

Vendu—294 bœufs du Texas, 421 veaux et veaux d'un an, 22 cochons.

A vendre—[illegible] bœufs du Texas, 631 veaux et veaux d'un an, 454 cochons, 385 moutons, 10 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest 1ère qualité par le net	[illegible]
do do 2me qualité, par tête	— — à — —
Bœufs du Texas nourris au maïs, 1re qualité, par tête	$30 00 à 35 00
Bœufs du Texas nourris au maïs, 2me qualité, par tête	21 00 à 25 00
do do 3me qualité, par tête	16 00 à 18 00
Cochons par liv. gr.	— 8 à 10
Moutons 1ère qualité par tête	6 00 à — —
do 2me do do	— — à 3 0[illegible]
do 3me do do	— — à 1 25
Vaches à lait, de choix, par tête	80 — à 100 00
do de 2e qualité, par tête	60 — à [illegible]
Veaux d'un an par tête	4 00 à 6 [illegible]
Veaux de lait par tête	4 — à 7 [illegible]
Chèvres par tête	1 50 à 4 00

MARIÉ, le 2 juin 1868, chez son père par le Révérend Père Kenny, Miss Henrietta FAZENDE, Vve d'Ed. Duesonier, à M. George MCGIBBON. Tous deux de cette ville.

Décédé, vendredi soir, à l'âge de deux ans et trois mois, ERNEST DELAUP, fils d'Alfred Delaup et de Joséphine Gestinel.

Falleció, ayer, á las cinco de la tarde, a la edad de cincuenta y cinco años, Dn. JOSÉ MARQUEZ, natural de Ciudadela, Isla de Menorca (España). Sus Amigos y conocidos que dan convidados á asistir á su entierro que tendrá lugar hoy, 5 de Julio, á las cinco de la tarde. El cuerpo, está depositado en la calle Bagatelle, entre Craps y Amor. De parte de su familia y de su hermano, Antonio Marquez.

Décédé, hier, à cinq heures de l'après-midi, à l'âge de cinquante cinq ans, Dr. JOSÉ MARQUEZ, natif de Ciudadela, île de Minorque (Espagne). Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu AUJOURD'HUI, 5 juillet, à cinq heures de l'après-midi. Le convoi partira de la rue Bagatelle, entre les rues Craps et Amour.

De la part de sa famille et de son frère Antonio Marquez.

Décédé hier soir à 9 heures, à l'âge de 67 ans SAMUEL STEWART, natif de Bright, canton de Down (Irlande), et résident en cette ville depuis 16 ans. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles, qui partiront de sa dernière demeure, No 209 rue du Camp, ce soir, à 5 heures.

$100,000
DE BILLETS DE VILLE
Seront achetés au plus haut prix du marché,
AU BUREAU DE CHANGE
De J. BRETTE,
6......RUE ST-CHARLES......6
Ainsi que l'Or, l'Argent, Diamants et Bijouterie.
Ouvert de 7 HEURES du matin à 9 HEURES du soir. 26 juin—2mPP

MARCHANDISES SECHES.
MARCHANDISES SECHES.
Marchés avantageux au magasin de marchandises sèches de
REIMAN & FRIEDLANDER,
Ancien magasin M. REIMAN, rue du Canal, No 128.

AYANT terminé l'inventaire de notre stock et devant changer de local en automne, nous avons réduit nos marchandises sèches de vingt-cinq pour cent afin de commencer avec un nouveau fonds à la saison prochaine. Nous publions la liste suivante pour donner aux dames une idée des avantages que nous leur offrons:

Véritable mousseline française 6/4, à [illegible]	1 00	par yrd.	valant	2,00
Linons fins imprimés	15	do	do	15
Mousseline nansouk	25	do	do	50
Mousseline blanche	10	do	do	15
Linon fil	25	do	do	40
Bas gris pour dames	4 25	la douz.	do	6 00
Chaussons anglais	5 50	do	do	7 00
Toile d'Irlande	55	la yarde,	do	80
Mainkoffs	75		do	1 50
Coton 10/4, à draps	45		do	55
Moustiquaires en bobinet	5 00	pièce,	do	9 00
Do en mousseline	1 25	do	do	2 00
Mits en dentelle	75		do	1.50

Châles en dentelle, tous les genres, à 50 pour cent au-dessous du prix coûtant et tout notre stock actuel à des prix proportionnellement aussi bas, car nous sommes décidés à ne transporter aucun ancien article dans notre nouveau local. Avis donc à ceux qui ont besoin de marchandises sèches et désirent économiser leur argent.
Souvenez-vous du magasin
REIMAN & FRIEDLANDER,
5juillet—1f

Sociedad Union Española de Beneficencia Mutua.
ASAMBLEA GENERAL.
Los miembros de dicha Sociedad se reunirán en la Logia Perseverancia, esquina de San Claude y Dumaine, el miércoles 8 de Julio, á las 6 de la tarde, conforme al artículo 30, seccion 2a del Reglamento.
Se requiere la mayor puntualidad.
Por orden del Presidente.
5 julio— RAMON BUELA Secretario.

Sucre raffiné de Lovering & Co,
1059 Barils sucre en morceaux, sucre en poudre, sucre granulé, CUT LOAF et sucre A. B. & C., en débarquement du steamship Juniata, et à vendre par
F. TROISGROS,
5juil—6f 85 et 77 rue de la Douane.

Au Public.
LE soussigné remercie sincèrement M. Jean Baptiste [illegible] qui a si bien réussi à guérir en [illegible] Joséphine [illegible] âgée de sept ans, et dont les deux jambes étaient paralysées depuis un an. Il l'a radicalement et promptement guérie par le magnétisme. [illegible]
Mme J. B. GROSSIE,
4juil—3f Rue d'Orléans, No 1[illegible]0.

E. GIQUEL,
126......Rue Canal......126
Annonce à ses amis et à sa clientèle qu'il a ajouté à son stock les marchandises suivantes, reçues par les derniers steamers de New York:
BANDES et entredeux en jaconat, MULL et MOUSSELINE suisse, BANDES et BOUILLONS;
DENTELLES VALENCIENNES, B. et Cluny;
VOLANTS en dentelle noire;
VOILES et tissus de voiles, en crêpe;
COLS guipure blanche et guipure noire;
COLS et POIGNETS en toile, Jabots en mousseline, Bouillons à patent;
MOUCHOIRS brodés, ourlés et à bordures, pour dames et enfants;
MOUCHOIRS de toute espèce, pour messieurs;
BAS fil de Lisle fins anglais, pour dames;
BAS Balbriggan et coton;
CHAUSSONS fil de Lisle, Balbriggan, français, et anglais, pour messieurs.
Un assortiment complet de BAS et CHAUSSONS pour jeunes garçons et demoiselles;
GANTS pour messieurs, dames et enfants;
GILETS mérinos, gaze et fil de Lisle;
GALONS, boutons, aiguilles et épingles, français, anglais et américains;
DEVANTS DE CHEMISES, anglais et irlandais, longueurs extra;
ETOFFES ET BLANC.
MOUSSELINES suisses 4/4 et 8/4;
MOUSSELINES Mull, NANSOUK, LINONS, Bishop et Victoria;
MOUSSELINES Book, JACONATS et BATISTE [illegible], français et anglais.
JACONATS et NANSOUKS à carreaux et à raies.
CHALES dentelle Lama, blancs et noirs.
CHALES [illegible], guipure et véritable dentelle.
CHALES Grenadine noires, barège et crêpe d'Espagne
Le stock d'ETOFFES NOIRES est complet et bien assorti, savoir—
CACHEMIRE 6/4, 8/4, TARNISE et BAGNOS
MOUSSELINES DE LAINE, BOMBAZINES et BOMBAZETTES noires
GRENADINES, 4/4 et 8/4, ALPACAS de tous prix.
ETOFFES A ROBES.
ALPACAS en couleur, BAREGES, GRENADINES anglaises brodées.
TISSUS de robes de voyage,
PERCALES et PIQUES en couleur, nouveaux.
FLANELLES d'été et gaze.
FLANELLES en couleur de toute espèce.
BRINS à moustiquaire, 100 et 184 blancs et roses, bruns et blancs, coton à MOUSTIQUAIRES.
TOILE D'IRLANDE, toiles à MOUSTIQUAIRES 11/4 à 12/4.
TOILES à têtes d'oreillers, toutes largeurs et qualités.
LINONS toile et LINONS imprimés.
SERVIETTES Huckaback, étoffes françaises et anglaises à SERVIETTES, tous prix.
CRASH et CRAQUILLAS, PLATILLAS, DAMAS de table, à tous prix.
MOUSSELINES à rideaux.
RIDEAUX à dentelle.
COUVERTURES de taies d'oreillers, et Jacquard brochés et cannevas.
COUVERTURES de tables et de pianos.
DIMITIES et CALICOS à [illegible], à demi prix;
MOUSSELINES Organdy, PERCALES et LINONS unis et un nouvel article Linon toile en couleur, pour chemises de prairie.
LINONS toile imprimés.
GINGHAMS toile et unis.
INDIENNES à chemises.
COTONS blancs et écrus, qui seront offerts à bas prix.
Un fort stock d'articles d'HABITATION, couvertures, etc., qui seront vendus presque pour rien, au No
126......Rue Canal......126
E. GIQUEL.
5 juil—3f

W. DAUPHIN,
150, Rue du Canal,
Vient de recevoir
150 CAISSES DE PAILLE,
dernières nouveautés
PAILLE D'ITALIE ET ANGLAISE.
CHAPEAUX pour dames et fillettes, paille de riz et glacé.
—AUSSI—
Un superbe assortiment de CREPES et TULLES diamantés, DENTELLES brodées couleurs assorties, DIADEMES et [illegible]
Un choix de RUBANS, CORDELIERES et GARNITURES.
W. DAUPHIN,
150, rue du CANAL,
Maison de gros, 65, rue de la DOUANE.
5 juillet—D—tf

Banque Crescent City.
Nlle-Orléans, 2 juillet 1868.
LE 1er du courant, à une réunion de la Direction il a été déclaré un dividende de trois pour cent, libre de taxe, dividende payable aux actionnaires à partir du 6 courant.
CHAS. FAURIE Jr., Caissier.
3juil—1m

Banque Crescent City.
Nlle-Orléans, 4 juillet 1868.
LE 3 du courant, à une assemblée régulière des Directeurs de cette banque il a été Résolu Qu'une réunion des actionnaires de cette banque soit convoquée, au local de la banque, No 30 de la rue du Camp, pour Mercredi, 8 juillet, à midi, pour prendre en considération une augmentation du capital de cette banque.
CHAS. FAURIE Jr., Caissier.
5juil—3f

Avis Important.
LES citoyens de la Nouvelle-Orléans peuvent faire [illegible] établissement de M. LAUGHLIN No 201 de la rue des Magasins, [illegible] S'adresser à la boîte 1,633 du Bureau de la Poste.
3 juillet—1f

Avis! Avis!
MAISON CAZAUX & VERGNOLE.
No. 73, Vieille-Levée.
CETTE maison [illegible]

Presses à Coton, à vis, de Newell.
LA Presse à Coton, à vis, de Newell [illegible]
W. L. CUSHING, seul Agent,
Rue St-Charles, No 61.
3 juillet—ville et camp

Presses à Coton, d'Ingersoll.
C'EST la seule presse à bras économique pour les habitations. [illegible]
W. L. CUSHING, seul Agent,
Rue St-Charles, No 61.
3 juillet—ville et camp

MOULIN EAGLE A COTON.
IL n'est pas de moulins qui ait été plus souvent essayé dans toutes les parties du monde où l'on cultive le coton, [illegible]
W. L. CUSHING, seul agent,
Rue St-Charles, No 61.
3 juillet—VAC—tf

Liste des Lettres

Restant au bureau de la Poste, le 5 juillet.

A		
Aubrette D C	Allain A	Anselm O Mme
Anselmi G B	Amrein O	Ader André
Arent H	Alexandre Rév	Artigues et Garras
Artienes et Darras	Allius Emile	Acosta M
Anne Carrie	Aubert F C	
B		
Babey Théo	Bertha A	Bataille Marie
Barbet Alex	Barbe Jean	Beranque Joe Mme
Balbase	Bellan	Beaulieu Louis
Bernard L	Bienvenu L J	Blanchard Dr
Bouth P	Boudreau C C	Bordenave J P
Bonnel H Mme	Borjes J M Mlle	Bourgeois H
[illegible] Mme	Bagnole L	Bom [illegible] E
Boulanger A Mme	Bouvett D	Boudro
Boutard Jules	Boulangé A	Borche A
Bordenave F	Buis A	Buye A
Brunet		
C		
Caffero M	Clavelin M	Casaneuve V
Charmette Joe	Castaréde H	Capdeville J J
Camelie Pierre	Caubrié H	Camp C
Chambon L	Casbonne Joe	Cot [illegible] C
Carrue F	Cheppin A L	Cacalle C Mme
Cadieux Chas	Casaubon Joe	
D		
Dalabé A Mme	D'autry Geo Mme	Dandaq Guilhome
Daigre A Mme	Dauphin F D	De George C
De Bleecker A	Dement R	De Ferris Mme
De Mortee Mme	Devesin A [illegible]	De Gray F V
Dumont Chas	Deadmon A	Doucette R Mme
De Cormier P B	Demarest J M	Dinourt Chas
Delord J B	De Hault de Lassus C	
De la Torre A	Defaure Chas	De Cray Jules
Drisse, peintre	Dimar [illegible] Nicolo	Durand
Démolé Numas	Dorine Honoré	Douchet P B
Deche Clément	Duffard H	Duraux Aimée
Dumas Théo	Duraux R Mlle	Dutha B
Duveaux L Mlle	Dupuit Piger	Durand Jean
Dumas C E	Dupointier G	
E		
Etrado M	Elard A Mme	Engelique A
Escoubas Dr	Edouray J B	
F		
Falvre Antoine	Falbre A	Fagos Xavier
Ferrier A	Fleitas F B	Fleury F
Fines Jean	Fortier N Mme	Florence Jean
Foner, Dominique	Fonti Giovanni	Fuchier A
Fua, dit Cadet Ange		
G		
Gaillard Omer	Galeppi	Gaillard F
Gaillard F	Gendron H	Gren L & Co
Girard M D Mme	Gounelet Rév	Guidry F B
Guérin D		
H		
Hettier Jules	Hébert J M	Herbert P O
J		
Janecke Sr	Jaquemin Rose Mme	
Jamry Jules	Jacquet, négociant	Jizrich Mary
Julie Louis	Jureau M A	
L		
Lafare John	Lavarra Elena	Lautier L
Lasourège Jean	Lasenile B	Lacroix J A
Larque E	Lamitre	Lava J B
Lara M	Lambert J	Léon & Cie
Lenain B	Lamotore J B	Léopold Leon
Lafourt A J	Lerete Paul	Léonard H
Lombère Justin		
M		
Mazarini W	Marmillon D L Mme	
Marchand C	Marques frères	Maillet Louis
Magnon N A Mme	Marceau O	Machado W
Martin Amédée	Mardin E	Mares Marie
Mazent Zenon	Marnu B	Mannery Bellier
Marche J Mme	Mahier Théophile	Moinus F J
Monreau T L	Marantlund C Mme	Moretto Annie
Marcieux Gustave	Medonis G E	Michel J A
Minuet A	Michel frères	Morel Amédée
Moran & Co	Museau H	
O		
Osgué Mary		
P		
Planchard A	Paretti John	Pallisor G
Paul J E	Prévost A C	Perrin & Verlander
Posson L	Petergrull A	Pigeon B
Pittalugo J B	Pierre T jardinier	Pomet John
Poiencé B	Populas M U	Paynot O
Perette E	Porée Joe	Prudhomme F
Puy José y Llorens		
R		
Ratti Dominique	Roy Octave	Ringé L Mme Vve
Rowses Joe	Roovens Eug	
S		
Salias Antoine	Sanrois Edgar	Sancho Z
Staes F	Sosan F A	Sacat B
Segré Henri	Simine Nicolas	Silveira Manuel
Sommeilhan H	Soldan Crestina	Soward D M
Sassone D M	Stiles J B	
T		
Tapie Jean Mme	Taillade H	Tannet F
Taugeres R	Thomas Clara	Tressans J B
Theriot C Mme	Thomma Jean	Tuibaut John
Toledano E	Tourné A Mme	Tretot F Mme
Toussaint Clufar	Tarnaud A Ran	
U		
Uncovich		
V		
Villiers Placide	Vidal M Mme	Vuona Miguel
INITIALES		
A J C Mme Vve		

R. W. TALIAFERRO, Maître de Poste.

AVIS IMPORTANT.
Prix réduits pour mettre les articles à la portée de tous.
LEVI & NAVRA,
No 171 de la rue Poydras, et 174 de la rue du Canal,
ONT réduit les prix de leur grand assortiment de Porcelaine, Verrerie et Faïence,
Articles en plaqué et Britannia,
Coutellerie de table et miroirs,
Articles de ménage en fer blanc et Japonnés,
Articles en bois et en osier,
FOURNEAUX "COTTON PLANT" ET USTENSILES DE CUISINE,
—Spécialité en—
Baignoires, Ditto pour demi-bains,
Baignoires d'enfants,
Réfrigérants et Sabotières,
"FILTRES PELICAN, DE COTTON."
Les prix de ces articles resteront réduits pendant soixante jours, pour faire place à notre stock d'automne.
Nous ferons voir les marchandises avec plaisir et convaincrons les acheteurs en gros et en détail qu'ils pourront économiser beaucoup d'argent en visitant notre magasin de
LEVI & NAVRA,
No 171 de la rue Poydras, entre les rues St-Charles et Carondelet,
Et No 174 de la rue du Canal, près Baronne.
17 mai—2m -DM-tV

PHARMACIE LAPLACE.
Reçu de Paris et à vendre—
Crème de Sous-Nitrate de Bismuth (du Dr. Quesneville) contre les diarrhées, dysenteries, maux d'estomac et d'entrailles.
Pastilles de Sous-Nitrate de Bismuth—Très efficaces dans les diarrhées des enfants à l'époque de la dentition. Aux adultes elles se donnent dans les maux d'estomac et d'entrailles, coliques et diarrhées.
Osstéine Gourion—ou alimentation de l'enfance. Son usage est très salutaire à la santé des enfants pendant la croissance pour le développement et la formation des os.
Huile de Foie de Morue—(du Dr. Le Bon, Paris) Cette huile se recommande aux malades par son goût agréable, sa pureté et son efficacité dans les maladies de poitrine et toutes les affections où elle est généralement prescrite.
Mixture Fébrifuge Française—antidote infaillible contre les fièvres en frissons, tierces, lentes, rémittentes, intermittentes et les fièvres de marais.
Vinaigre Phéniqué—(Dr. Quesneville) anti-putride, anti-cholérique, anti-épidémique.—Ce vinaigre d'une odeur agréable, peut être considéré comme l'anti-putride, [illegible] et désinfectant par excellence.
Chocolat Menier—santé, qualité fine.
Aussi Acide Phénique pure, et toutes les préparations phéniquées.
R. LAPLACE, Pharmacien,
23 et 25, rue des Champs-Elysées—3me Dist., face au dépôt du chemin de fer Pontchartrain.
14 juin—D—tf

Foire à Mandeville.
UNE FOIRE sera tenue à Mandeville, Paroisse St. Tammany, le 4 de juillet 1868, et chaque Samedi et Dimanche pendant ledit mois, dans le but de reconstruire l'église détruite par un coup de vent. [illegible]

Société Alsacienne et Lorraine de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.
UNE assemblée générale trimestrielle aura lieu LUNDI prochain 6 juillet, à 7½ heures P. M., au local de la Société, rue Rampart, entre Dumaine et St-Philippe.
Le scrutin pour l'élection des officiers sera ouvert le dimanche 5 juillet, de 10 à 12 heures A. M. Les membres sont priés d'y être exacts.
Par ordre du Président,
A. P. SCHNEIDER, Secrétaire.
4 juillet—2f

Transfert de Magasin.
C. DUHAMEL,
OPTICIEN,
A l'honneur d'annoncer à ses clients et au public, qu'il vient de transférer son magasin [illegible] au No 111, rue du Canal, entre Exchange Alley et la rue Dauphine, à côté de la Banque d'Amérique.
4 juillet—6

R. CONDON,
Entrepreneur de Pompes Funèbres,
No 243, rue des Magasins, coin Delord, et No 302, rue de Chartres, coin Champs-Elysées.
A constamment en dépôt un grand assortiment de CERCUEILS métalliques, CERCUEILS en bois de rose, acajou, noyer noir et ordinaires. [illegible]
4 juillet—1m

Demande de cuisinière.
ON demande immédiatement une bonne cuisinière [illegible]
5 juillet—1f

Cheval Perdu.
Perdu le 2 du courant dans la rue des Champs Elysées, un cheval [illegible]
FRANÇOIS TRICON, [illegible] Elysées, près du Chemin de Gentilly.
4 juil—4f

Dissolution de Société.
LA Société qui a existé jusqu'à ce jour, entre les soussignés sous la raison sociale BLAKE, STAUFFER & Co, est dissoute [illegible] M. Robert Blake. [illegible]
ISAAC H. STAUFFER,
WILLIAM A. KENT,
CHARLES MACREADY,
Associés survivants.
Nlle-Orléans, 1er juillet 1868.

Formation de Société.
LES soussignés ont formé aujourd'hui une Société sous la raison de STAUFFER, KENT & CO [illegible]
ISAAC H. STAUFFER,
WILLIAM A. KENT,
CHARLES MACREADY,
BENJ. F. ESHLEMAN.
Nlle-Orléans, 1er juillet 1868. 1er juil—1m V

Fabrique de Corsets.
Mme BONNET prévient les dames de la Nouvelle-Orléans et le public en général qu'elle a transféré son magasin du No 224 au No 196, rue du Canal, entre Rampart et Dryades.
Elle a constamment un grand assortiment de corsets français [illegible]
5 juillet—tf

Arrêtez-vous au Half Way House.
LE HALF WAY HOUSE, situé à l'extrémité du Chemin de la rue du Canal, a été rouvert. Le jardin, qui est le plus beau de l'Etat, est ouvert à toute heure pour les promeneurs. On trouvera à la buvette les meilleurs vins et du Lager Beer de première qualité. Le jardin et la promenade la plus agréable aux familles des environs de la ville.
3 juil—1m

SOURCES DE BLADON,
Comté de Choctaw—Alabama.
JAS. CONNOR & Co., propriétaires.
CES célèbres sources sont à environ 100 milles de Mobile, [illegible]
Pension, $15 par semaine, [illegible]
3 juin—1me JAS. CONNOR & CO.

TRAITEMENT SPECIAL
DES MALADIES CHRONIQUES.
LE Docteur A. DE SAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies de Foie, des voies urinaires et la Surdité.—Cabinet de consultations, encoignure Orléans et Bourbon, tous les jours, de midi à 1 heure. Résidence, rue d'Orléans, No 76.
14 janv—1m

FONDERIE DE LEEDS
[ETABLIE EN 1825.]
Au coin des rues Delord et Foucher.
NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, [illegible] des Moulins, des Presses à coton, des Vis de Newell, [illegible] et toutes sortes de travaux de fonderie [illegible]
LEEDS & Co.

MALADIES DES YEUX.
LE DR HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr Sichel à Paris s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux. Consultations de 11 à 4 heures au No 140, rue Canal. Consultations publiques et gratuites, [illegible]

WASHINGTON EXCHANGE,
RUE St-CHARLES, No 19,
Nouvelle-Orléans,
entre les rues Commune et Canal,
D. M. STELLA, Propriétaire.
3 fév—1an

Julius Loeffler,
(successeur de CHAS. LOEFFLER,)
POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,
et fabricant
d'Installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, etc.
No. 125, rue de Chartres entre St Louis et Toulouse.
21 mai—3m Nouvelle-Orléans.

Wm. B. MORRIS & Co.
AGENCE D'ASSURANCE.
57......Carondelet......57
ÆTNA, DE HARTFORD.
Actif......$5,000,000.
HOME, DE NEW-HAVEN.
Actif......$1,450,000.
Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.
Risques d'incendie, de rivières et de mer contractés.

Tirage de la Loterie de l'Etat de Kentucky
POUR LE— JUILLET— CLASSE.....
Plan de Police.
[illegible]
C. F. HOWARD,
Marchand de billets de loterie,
Au coin des rues Camp et Commune.
AVIS — [illegible] La loterie de Kentucky et celle de la Georgie [illegible]
24 juin—1m

Loterie de l'Etat de la Georgie,
Au profit de l'Asile des orphelins de [illegible]
PLAN DE POLICE—TIRAGE DU 4 JUILLET.
No 3[illegible]

55	9	58	13	55	74	28	38	61	54	78	64	65	—	—

Les tirages quotidiens de la Loterie de l'Etat de la Georgie sont publiés dans "l'Appeal" de Memphis, le "Constitutionalist" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, "l'Intelligencer" d'Atlanta et autres journaux du Sud [illegible]
Le soussigné donne les renseignements et paie le montant des lots gagnés.
DAVE C. JOHNSTON, Agent.
12 mai—1m

FETE DES POMPIERS
AU PROFIT DES
Veuves et des Orphelins
DE LA
Société Charitable des Pompiers.
AUX
FAIR GROUNDS.
Samedi et Dimanche 4 et 5 Juillet.
Spectacle des plus attrayants!
Que tout le monde y assiste!
Samedi 4 Juillet.
Le Comité a l'honneur d'annoncer au public que le Carrousel du Tournoi aura lieu à 5 heures du soir—Pour les noms des Chevaliers, etc., etc., voir les affiches.
COURSE AU TROT d'un mille—Véhicule à toupies et 300 pieds de tuyaux.
COURSE d'un mille entre tous les chevaux de pompes.
COURSE d'un mille entre les pompes de l'ingénieur en chef et de ses assistants.
COURSE DE MULETS, d'un mille, entre chevaux de selle.
Jeu de base ball.
COURSE A PIED, d'un mille, d'un demi mille, d'un quart de mille et de 100 yardes.
COURSE EN SAC, de 100 yardes, entre jeunes gens et jeunes garçons.
COURSE d'un mille entre pompes à chevaux et pompes à bras.
GRAND BAL
sur la plateforme, à trois heures de l'après-midi, sous la direction du Comité—Lanciers, Quadrilles, etc., exécutés par les musiciens de Chas. Jaeger.
Quarantième jour—Dimanche, 5 Juillet.
GRAND JEU DE BAGUETTES, à trois heures de l'après-midi, entre les membres du Club Crescent, [illegible]
COURSE ENTRE POMPES A BRAS, [illegible] Les Compagnies Nos 5, 12 et 13 sont exclues.
COURSE AU TROT, entre chevaux de selle.
COURSE A PIED, de 100 yardes, [illegible]
COURSE EN SAC, 100 yardes, [illegible]
COURSE EN SAC, entre jeunes gens et jeunes garçons.
GRAND BAL, à trois heures de l'après-midi, sous la direction du comité. Le célèbre corps de musiciens de Chas. Jaeger, exécutera des quadrilles, lanciers, etc., etc.
[illegible]
M. LEHMEN, Secrétaire.
3 juillet—3fPP

CONCERT
Sous la Direction de M. CARLO PATTI,
TOUS LES SOIRS.
Dans l'établissement de M. F. DUMONTEIL, angle Canal et Bourbon.
21 juin—1m

Bureau des Assureurs.
Nouvelle-Orléans, 26 juin 1868.
ON peut se procurer, au bureau des différentes Compagnies, [illegible] PREMIER DU MOIS PROCHAIN.
H. P. JANVIER, Secrétaire.
27 juin—2 juillet

A Louer,
Une jolie maison en briques, [illegible] rue Bourgogne, entre Conti et St-Louis. [illegible]
G. JAQUET, 68, rue de St-Pierre.
4 juillet—1f

A Vendre ou à Louer,
LE MAGASIN et la RESIDENCE à [illegible]
AVENDANO FRERES,
16 juin—1m [illegible] rue de la Commune.

DISSOLUTION DE SOCIETE.
LA SOCIETE existant sous la raison de LAMBERT & COMMAGERE, est dissoute [illegible] M. Ch. Lambert. [illegible]
THEO. COMMAGERE,
F. A. LAMBERT.
Nlle-Orléans, le 29 juin 1868.

SOCIETE.
LES SOUSSIGNES, successeurs de F. LAMBERT, ont formé une Société sous la raison COMMAGERE & LAMBERT, et continueront [illegible]
THEO. COMMAGERE,
F. A. LAMBERT.
Nlle-Orléans, 1er juillet 1868. 1er juil—1m

ENTREPOT DE TAPIS, No 28, rue de Chartres.
A. BROUSSEAU & Co.,
Importateurs, offrent à bas Prix:
TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce; toiles cirées, [illegible]
NATTES—de toute couleur de Chine; [illegible]
STORES—Couvertures de tables et de pianos.
DESSUS DE TABLE—[illegible]
RIDEAUX—Dentelles, Reps, tapisseries, damas, etc.
COUVERTURES DE MEUBLES toile et coton, [illegible]
CORNICHES [illegible]

Pension à la Baie St-Louis.
MME STOCKTON annonce à ses amis et au public qu'elle a agrandi et complètement remis à neuf son établissement à la Baie St-Louis, [illegible]
20 juin—1m

Egaré ou Perdu
UN billet de $441, daté du 20 juin 1867, à un an de date, [illegible]
TOURNE MICHEL.
5juillet—1f

Ardoises, Tuiles, Briques de Bath.
300 [illegible]
A vendre par HENRY KNOX & CO., [illegible] Commune, No 10[illegible].
26 juin—1m

Vin. Vin. Vin.
200 barriques vin Castelmoron, en débarquement du steamer Olinde de Liverpool.
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
28 juin—7f 62 Vieille-Levée.

Produits de Marseille.
450 barriques vin BERGASSE,
100 barriques vin CETTE, [illegible] Emile Thomas,
300 caisses VERMOUTH Noilly,
100 paniers HUILE d'[illegible],
200 caisses vin MUSCAT FRONTIGNAN,
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
28 juin—7f 62 Vieille-Levée.

CONSERVEZ VOS DENTS
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN DENTISTE
196......RUE DU CANAL......196
entre Rampart et Basin [illegible]
12 mai—1m PP

Avis aux Contribuables de l'Etat.
LES contribuables de l'Etat dans la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible]
M. M. PERRY,
Président du Board d'Assesseurs de l'Etat, [illegible]
Nouvelle-Orléans, 16 juin 1868. 16 juin—1m

JULES DUBALEN,
Successeur de D. Lopez.
Au coin des Rues Chartres et Conti.
FABRIQUE DE
CHOCOLATS, CANDIES, BONBONS, &c.
SODA ET GATEAUX.
CAFE GRILLE ET MOULU.
[illegible]

Avis.
LE docteur GRIARD annonce à sa clientèle que, à partir du 10 juin ses consultations auront lieu, tous les jours, de 8 à 9 heures du matin.
10 juin—1m